

Notre Dame des Landes : la transparence c'est pour quand ?

Communiqué de presse du Cédpa - le 10 mars 2016

L'article du Canard Enchaîné de mercredi dernier a déjà fait couler beaucoup d'encre mais peut-être pas sur les questions essentielles :

Alors que les proNDL affirmaient haut et fort qu'il n'y avait plus aucun problème de conformité à la législation européenne («[les opposants] *ont systématiquement été déboutés, y compris devant la Commission Européenne* » affirmait à Ouest-France le Président des Ailes pour l'Ouest le 24 janvier 2014), les élus du Cédpa avaient régulièrement demandé aux autorités françaises, mais en vain, où en était la procédure précontentieuse lancée par l'Europe.

Est-il normal que les échanges entre un pays en infraction et l'Europe se fassent sous le sceau du secret et qu'il faille une indiscretion pour que nous apprenions la vérité ?

Nous retenons en tout cas de ces révélations trois points importants :

- 1) il y a bel et bien infraction de l'État français dans ce projet prétendument « exemplaire » !**
- 2) l'État essaie de « régulariser » en douce, en glissant dans la révision du Scot de Nantes-St-Nazaire, une étude des incidences globales du projet d'aéroport, mais bien-sûr sans le faire savoir...**
- 3) l'Europe demande clairement au gouvernement de ne pas démarrer les travaux avant la fin de la procédure et ne dit pas que tous les obstacles sont levés.**

A nous désormais de regarder de près ce qu'il y a dans cette fameuse synthèse environnementale dont personne ou presque ne connaissait l'existence, mais qui a semble-t-il été mise en juin 2015 sur le site de la Préfecture, laquelle pourra encore dire que « toutes les procédures ont été respectées »...

Décidément dans ce dossier, où est la transparence ?